

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 258

présenté par

Mme Dubié, M. Acquaviva, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. Molac,
M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 29 BIS B

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.